

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OYRE SEANCE du 15 JANVIER 2024

#### N°2024-02

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi quinze janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation: 9/01/2024

Date d'Affichage: 9/01/2024

<u>PRESENTS</u>: Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS: Yoane MARTINIERE, donne son pouvoir à Tony GRENET

**SECRÉTAIRE**: Tony GRENET

Nombre de membres afférents au CM: 15

Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

## Objet de la délibération : demande de la DÉTR pour la rénovation d'un bâtiment public.

La commune de Oyré souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes, ainsi que l'amélioration les fonctionnalités du bâtiment au regard des usages actuels, ce qui nécessite une réorganisation des fonctions, et une nouvelle répartition des espaces.

### Le projet prévoit :

- L'amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment (au regard de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études Alterea en 2020,
- La construction d'une extension de 60 m² permettant de disposer d'un espace de stockage supplémentaire (35 m²);
- La réorganisation des espaces existants (hall d'entrée, espace bar, vestiaires, local stockage existant) :
- La rénovation des sanitaires.

Le coût financier de la maitrise d'œuvre et des travaux s'élevant à 857 415 € HT, représente une somme importante pour les finances de la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'État, via l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Travaux	857 415 €	DETR	214 354 €	25 %
		Fonds Vert	154 334 €	18 %
		ACTIV volet 4	102 890 €	12 %
		Syndicat Energie Vienne	214 354 €	25 %
		Autofinancement	171 483 €	20 %
TOTAL	857 415 €	TOTAL	857 415 €	100 %

Publié le 17/01/2024

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- > **DECIDE** de solliciter l'État pour l'attribution de cette subvention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Au Registre sont les signatures, Pour Copie conforme, En Mairie, le 15/01/2024

Le Maire, Géry WIBAUX

Cuiban

AR Prefecture

086-218601862-20240117-2024\_02\_A-DE Reçu le 17/01/2024 Publié le 17/01/2024